VIOLENCES SUR DES PRISONNIERS

Quatorze agents pénitentiaires incarcérés

Quatorze agents de l'administration pénitentiaire sont actuellement incarcérés pour avoir agressé des prisonniers. C'est ce qu'a révélé mercredi dernier, à Alger, le ministre de la Justice Tayeb Belaïz.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Rappelant son intransigeance envers toute personne maltraitant des détenus, le garde des Sceaux a assuré qu'il ne tolérera aucune forme de violence au sein des établissements de privation des libertés.

«Certes, pendant son incarcération, le détenu perd sa liberté mais ne perd jamais sa dignité», a tenu à souligner le ministre lors d'une visite d'inspection de l'établissement de rééducation et de réinsertion d'El-Harrach. Tayeb Belaïz a rappelé, à cette occasion, la création depuis six mois d'une inspection chargée d'effectuer des visites inopinées et continues des différents établissements pénitentiaires et centres de rééducation.

Présidée par l'inspecteur général, «cette instance élabore des rapports périodiques sur la situation qui prévaut au sein des établissements pénitentiaires». Evoquant l'agression dont a été victime un prisonnier à Blida, le ministre de la Justice a indiqué que «l'enquête a démontré que l'agent de l'établissement pénitentiaire a bel et bien frappé le prisonnier. L'agent se trouve actuellement en détention préventive».

Interrogé au sujet des récentes déclarations de Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), se rapportant aux tortures subies par des prisonniers algériens dans les geôles libyennes, le ministre répond que «ces déclarations n'engagent que leur auteur».

Tayeb Belaïz a, par ailleurs, salué le geste du colonel Maâmmar Al Kadhafi qui a promulgué une grâce présidentielle au profit de trente détenus algériens en 2008, de vingt-huit détenus durant le 1er semestre de l'année 2009 et élargi récemment encore trente-trois autres détenus.

L'initiative du Guide de la révolution libyenne, ajoute le ministre, traduit les bonnes relations qui lient l'Algérie à la Libye.

Et de préciser que la grâce, qui n'est pas un droit, a été accordée à des détenus condamnés pour la majorité à la peine capitale ou à la perpétuité pour des crimes lourds ou pour trafic de stupéfiants.

R. N.

Photo : Djallel B.

Aucune forme de violence ne sera toléré dans les prisons.

Des détentions préventives très longues

Lors de sa visite d'inspection de l'établissement de rééducation et de réinsertion d'El-Harrach, le ministre de la Justice a eu droit aux maintes plaintes des prisonniers.

En tête de liste : les périodes des détentions préventives qui se font de plus en plus longues.

Des séjours qui, selon ces détenus, ont atteint pour certains d'entre eux deux années. Le ministre a, ainsi, ordonné à ce que les détenus soient jugés dans les brefs délais.

R. N.

Ramadan pour tous !

Parmi les détenus incarcérés dans l'établissement de rééducation et de réinsertion d'El-Harrach figurent des étrangers, particulièrement des personnes originaires de pays africains. Ainsi et durant le mois de Ramadan, ces étrangers dont la majorité non-musulmane, sont sommés par l'administration de cette prison d'observer le jeûne. S'interrogeant sur cette «décision», un gardien de prison n'a pas trouvé mieux que de mettre ces derniers au diapason de certains cas de maladies.

«Si le médecin de l'établissement les autorise à manger comme pour certains cas de maladies, nous, nous n'aurons qu'à se plier à sa décision», a-t-il dit.

R. N.

LA JUSTICE REJETTE SA PLAINTE CONTRE LE P/APC D'ALGER-CENTRE

Le RCD dénonce et décide de faire appel

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a bien vu venir : les rumeurs tendant à désinformer l'opinion à propos des plaintes déposées contre Abdelaziz Bouteflika, Ahmed Ouyahia et le maire d'Alger-Centre qu'il a dénoncé se sont finalement avérées des signes avant-coureurs de ce que la justice allait opposer comme décision. La plainte contre le maire est rejetée.

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir) - Le parti de Said Sadi, dans un communiqué diffusé sur son site le jeudi 17 septembre, a informé que la justice venait de classer sans suite la plainte déposée contre l'élu de la commune d'Alger-Centre.

«Après maintes tergiversations, la justice vient d'invalider l'initiative du RCD en se prévalant d'une interprétation erronée des articles 576 et 577 du code de procédure pénale pour refuser d'ouvrir une enquête.

Ce rejet est une suite concrète des tergiversations réservées aux deux autres plaintes déposées contre messieurs Abdelaziz Bouteflika et Ahmed Ouyahia», a dénoncé le RCD, informant du coup qu'il fera appel de cette décision.

Pour le parti, cette décision ne constitue pas une surprise mais elle pose, en ce qu'elle traduit comme manipulation, la question fondamentale du recours face à l'arbitraire.

«Sans être une surprise, ces manipulations, qui dégradent un peu plus l'image de l'institution judiciaire dans notre pays, posent fondamentalement la question du recours face à l'arbitraire», a-t-il encore noté dans son communiqué. «En s'enfermant dans l'irresponsabilité et le cynisme, le pouvoir doit savoir qu'il contribue à disqualifier toute espace de médiation organisé. Les responsables de ce genre de stratégie ignorent que lorsque les chemins de la raison sont systématiquement bloqués, c'est toujours la révolte qui s'impose comme réaction et solution contre l'injustice», est-il poursuivi.

Le RCD a rappelé que le 10 avril 2009, une escouade de délinquants encadrés par le président de l'APC d'Alger- Centre a lancé une attaque contre le siège national du parti.

«Seule la présence de militants dans les locaux du Rassemblement a empêché le commando de mener à terme sa funeste besogne», a précisé le parti qui, suite à cette attaque, a déposé plainte contre, dit-il, «un élu qui sévit dans la capitale depuis trois mandats par la grâce d'une administration qui impose des représentants à coups de bourrage des urnes et d'oukases ayant installé des DEC qui ont dévasté le patrimoine public».

Notons que le mercredi 16 septembre, le RCD, toujours via un communiqué, a dénoncé des rumeurs distillées ici et là par des officines plus ou moins identifiées et qui visaient à désinformer l'opinion publique sur les deux plaintes qu'il a déposées contre Bouteflika et Ouyahia.

S. A. I.

TIZI-OUZOU

Benbouzid prône le dialogue avec les syndicats

Le ministre de l'Education, Boubekeur Benbouzid, s'est montré très conciliant lors de sa visite, ce jeudi, à Tizi-Ouzou. Conciliant au point de prôner le dialogue avec des partenaires pourtant habitués à ne recevoir que des «niet», comme c'est le cas des syndicats autres que le Sete-Ugta ou encore des collectifs représentant les enseignants vacataires ou d'autres personnels de l'éducation.

En visite de travail et d'inspection à Tizi-Ouzou, le ministre de l'Education a fait le tour pratiquement intégral des questions liées directement à son département, pas que pour cette wilaya.

Ainsi, il en est de ces retards accusés pour la réception des projets initiés un peu partout à travers le pays. C'est là que le ministre révèlera que durant l'année 2008, les pouvoirs publics ont dû débourser au titre des réévaluations des coûts de réalisation des chantiers non achevés dans les délais prévus pas moins de 50 milliards de dinars pour permettre enfin la réception de ces infrastructures.

Des retards qui coûtent des rallonges budgétaires conséquentes, estime le ministre.

Pour la rentrée scolaire, le ministre s'est dit globalement satisfait qu'elle ait eu lieu dans de bonnes conditions, mais n'omettra pas de revenir sur les «anicroches» ayant eu lieu à Tizi-Ouzou, wilaya qu'il a qualifiée de «pôle d'excellence», pourtant, en matière de qualité d'enseignement et de réussite aux examens.

Là, en effet, le ministre de l'Education n'a pas manqué de désapprouver le fait que des syndicats se signalent, comme l'avaient décidé le Cnapest et l'Unpef en décrétant le débrayage le jour même de la rentrée.

«On n'entame pas l'année scolaire par une grève» a, en effet, déploré Boubekeur Benbouzid qui, après cela, s'est tout de même voulu plutôt ouvert à l'égard de ces mêmes partenaires et des représentants des enseignants vacataires en recommandant, d'une part, à son représentant local, le directeur de l'Education «(d')ouvrir le dialogue avec tous les syndicats, sans aucune exception» et d'autre part de veiller à ce que toutes les situations financières des travailleurs de l'éducation soient assainies. C'est donc un ministre de l'Education pour le moins très conciliant qu'a accueilli Tizi-Ouzou, jeudi.

A. M.